

Conseil pédagogique de reprise

Cadre de référence

- ▶ La circulaire sur la reprise : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo19/MENE2011220C.htm>
- ▶ Notre article sur les conditions de la reprise dans les collèges : <https://ecoleetsociete.se-unsa.org/Les-conditions-de-reprise-pedagogique-au-college>
- ▶ le protocole sanitaire pour la reprise : <https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546>
- ▶ Éventuelles instructions des corps d'inspection disciplinaires
- ▶ Respect des mesures de protection pour la réunion en présentiel de cette instance
- ▶ Cadre juridique des conseils pédagogiques dans le code de l'éducation : <https://www.codes-et-lois.fr/code-de-l-education/toc-etablissements-enseignement-scolaire-colleges-lycees-organi-e4ede61-texte-integral>

Article R421-41-3 : Le conseil pédagogique est consulté sur la coordination des enseignements, l'organisation en groupes de compétences, l'évaluation, les dispositifs d'aide et de soutien et peut être saisi pour toute question d'ordre pédagogique. Ce n'est pas une instance décisionnelle.

Quelle forme de réunion ?

- ▶ Dans certains établissements, les conseils pédagogiques ont déjà été réunis à distance, parfois en invitant tous les personnels de l'établissement, pour être informés des modalités de reprise mis en œuvre par les chefs d'établissement, ou pour en discuter.
- ▶ Dans beaucoup d'établissements, la reprise commencera par une réunion de cette instance. Elle peut parfaitement être animée à distance avec des solutions de visio ou d'audio-conférence.
Reprendre en plénière sous la forme habituelle d'une pré-rentrée ? **NON !** Profitons de la crise pour faire autrement, pas de réunion quand un mail suffit pour informer.
- ▶ Certains éléments sont à discuter en conseil pédagogique, d'autres dépendent d'autres instances, ou des décisions des chefs d'établissement (organisation de la demi-pension, aide sociale, nettoyage des locaux, etc.).

Questions à se poser

Les objectifs

- ▶ Quels sont les objectifs éducatifs et pédagogiques de cette dernière phase de l'année scolaire, en période de crise ?
Le ministre reconnaît qu'il ne s'agit pas de finir les programmes et de reprendre l'année là où elle s'est arrêtée.

Le conseil pédagogique doit discuter des objectifs de la reprise :

- ▶ Quels publics sont ciblés et comment sont-ils traités ?
C'est aussi le moment de réclamer un bilan des situations de décrochage.
- ▶ Quels sont les objectifs d'apprentissage ? Comment rattraper ce qui a été fait pendant le confinement ?
Quelle progression par discipline ? Quelles compétences privilégier dans le travail ?
- ▶ Comment intégrer la nécessaire discussion, avec les élèves, sur ce qu'ils ont vécu pendant la crise, en intégrant le rôle des PsyEN dans cette réflexion ?
- ▶ Qu'est-ce qui est prévu localement dans le dispositif sport santé culture civisme annoncé par le ministre ?
- ▶ Que prévoir pour le retour des 4^e et des 3^e ?

Pour le SE-Unsa, les reprises sur ces niveaux pourraient prendre la forme de rendez-vous pour faire le bilan de la continuité pédagogique, faire le bilan des besoins pour la rentrée de septembre et travailler sur l'orientation.



Questions à se poser

Bilan du confinement

- ▶ Le conseil pédagogique peut engager un travail de bilan sur les actions pédagogiques et éducatives menées à distance.
- ▶ Qu'est-ce qui a marché ? Qu'est-ce qui n'a pas marché ?
- ▶ Qu'est-ce qui peut être fait pour consolider la continuité pédagogique à distance en partageant ce qui a marché ?
- ▶ Le conseil pédagogique peut aussi être le lieu idoine pour organiser la formation entre pairs (classe virtuelle, applications éducatives, etc.).



Quelle organisation de la reprise

L'organisation des enseignements

Elle dépend de l'offre (les enseignants disponibles) et de la demande (le nombre des élèves qui vont reconstituer des groupes). Elle dépend aussi des locaux qui peuvent être utilisés, et du type de salles (si on veut qu'elles puissent être utilisées de manière polyvalente les salles de type arts, sciences expérimentales peuvent être exclues).

Plusieurs modalités sont possibles :

- ▶ distinguer les deux premières semaines de la reprise, transitoires, des autres ;
- ▶ garder le groupe classe ou reconstituer des groupes ;
- ▶ choisir le distanciel comme élément de référence et élargir l'accueil ;
- ▶ distinguer dans l'équipe enseignante un groupe « présentiel » et un groupe « distanciel » en utilisant le temps présentiel comme une aide aux devoirs encadrée par des enseignants, quelle que soit leur discipline ;
- ▶ emploi du temps par niveau (en parallèle d'une progression établie en commun) ;
- ▶ des séquences d'une heure 30 environ séparées par une récréation (pour éviter le problème de la surveillance quand les enseignants se déplacent entre deux groupes).

L'organisation des enseignements s'appuie nécessairement sur l'organisation des lieux prévus par le protocole sanitaire pour éviter les déplacements et les contacts (même salle pour un groupe, horaires décalés, mobilier, places attribuées, non partage des postes de travail et du matériel pédagogique, etc.).

Le contenu et la forme des enseignements

- ▶ Comment travailler avec les élèves pour prendre en compte les mesures de protection sanitaires et les besoins pédagogiques ?
- ▶ Comment travailler sans photocopies ?
- ▶ Quelle utilisation des vidéo-projecteurs ? Des ordinateurs ? Des smartphones ?
- ▶ Quelles modalités particulières pour les activités physiques et sportives, les activités artistiques, les activités expérimentales ou encore pour l'usage du CDI ?